



SAGE Sioule



ETABLISSEMENT
PUBLIC
LOIRE



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Réunion de la CLE du SAGE Sioule



22 novembre 2018

Ebreuil

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption du précédent compte-rendu**
- **Présentation de l'étude tête de bassin**
- **Validation du programme d'actions 2019**
- **Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance**
- **Point d'information sur les avis rendus par le Bureau**
- **Questions diverses/ informations**

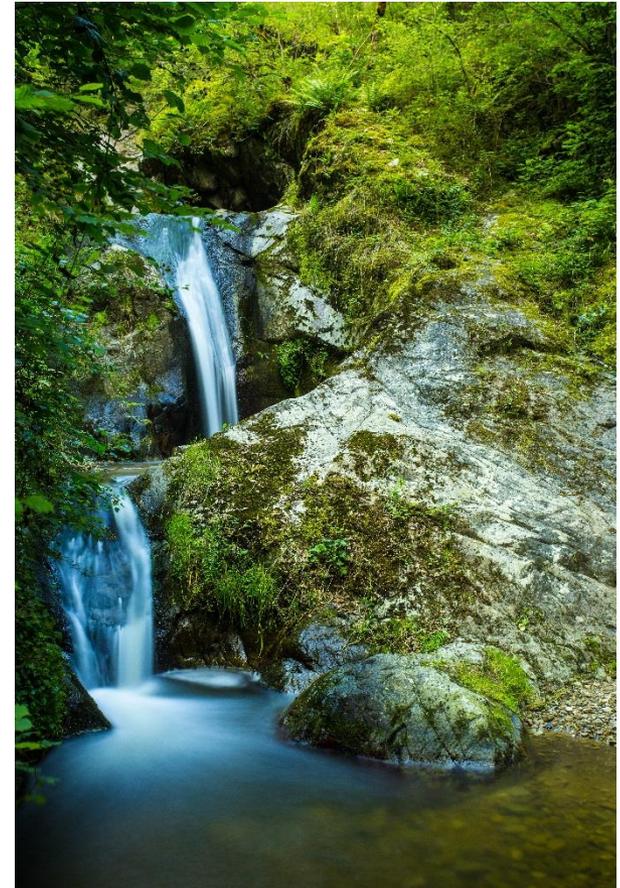
- **Adoption de l'ordre du jour (délibération 2018-11)**
- **Adoption du précédent compte-rendu**
- **Présentation de l'étude tête de bassin**
- **Validation du programme d'actions 2019**
- **Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance**
- **Point d'information sur les avis rendus par le Bureau**
- **Questions diverses/ informations**

- Adoption de l'ordre du jour
- **Adoption du précédent compte-rendu (délibération 2018-12)**
- Présentation de l'étude tête de bassin
- Validation du programme d'actions 2019
- Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses/ informations

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- **Présentation de l'étude tête de bassin**
- Validation du programme d'actions 2019
- Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses/ informations

Objectifs

- **Identifier et délimiter les têtes de bassin** sur l'ensemble du territoire du SAGE Sioule (Phase 1) ;
- **Caractériser** l'ensemble des têtes de bassin d'un point de vue **écologique** et **hydrologique** en vue de définir les têtes de **bassin stratégiques** pour le bassin de la Sioule (Phase 2) ;
- Proposer des **objectifs et des préconisations de gestion** adaptées (phase 3) ;
- Mettre en place une **méthodologie cadre de diagnostic** approfondi des têtes de bassin, testée sur un échantillon (Phase 4).



Comité de pilotage

(+/- 30 personnes)



Bureau de la CLE

- 8 élus
- 4 usagers
- 2 états

Partenaires techniques et financiers

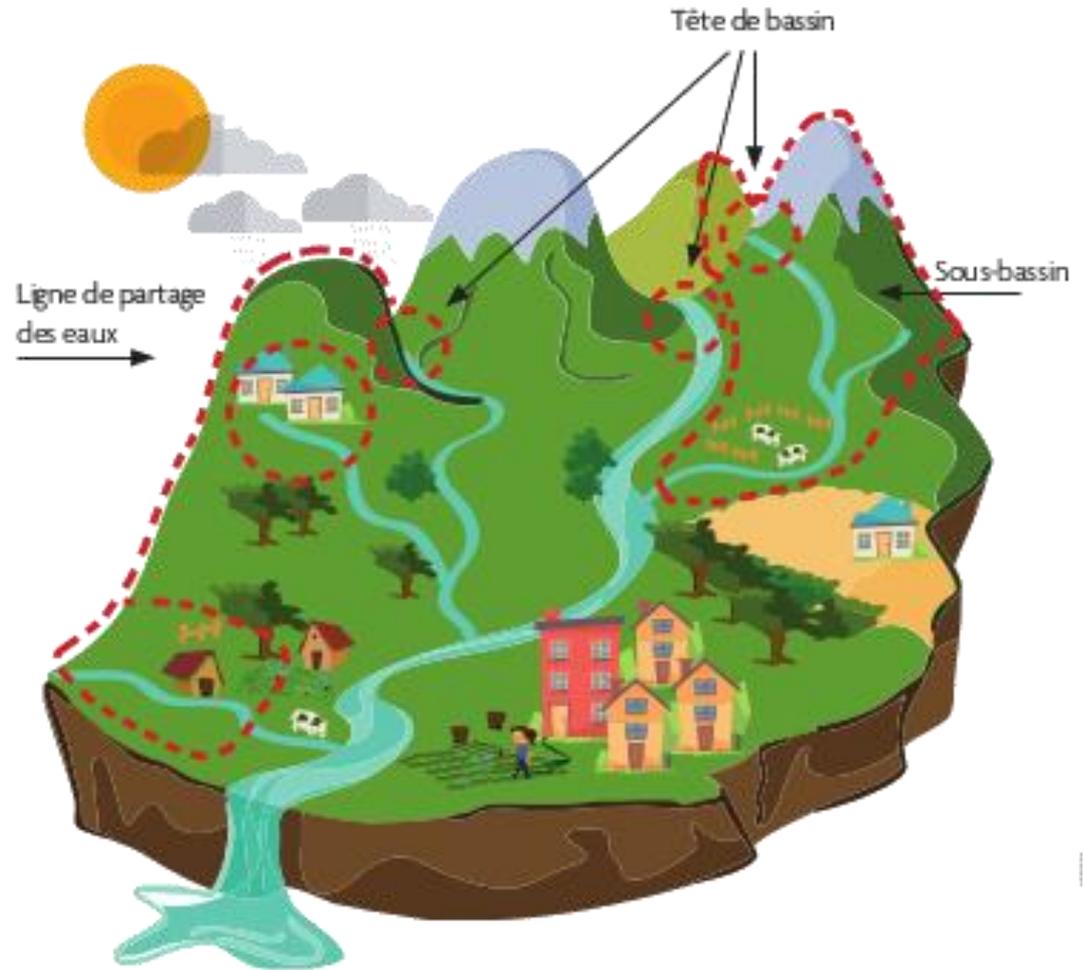
- Régions
- Département
- SMAD des Combrailles
- CC St-Pourçain
- PNR des Volcans d'Auvergne
- DREAL Auvergne
- AFB
- DDT 15/43/63
- Fédérations de pêche 63 et 03
- Chambres d'agriculture 63 et 03
- ONF/CRPF

» 11 réunions de travail et de concertation

1 : UNE DÉFINITION SPÉCIFIQUE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

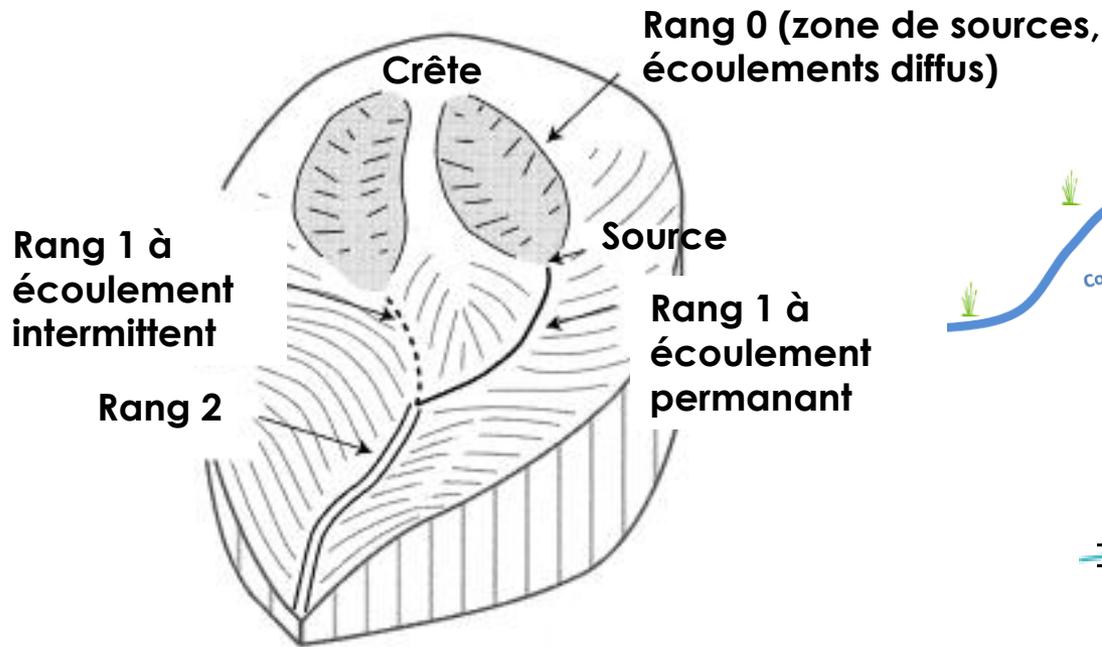
Les **zones de source**, les **écoulements diffus**, les **petits ruisselets** (temporaires ou permanents) et leurs **bassins d'alimentation** constituent les têtes de bassin



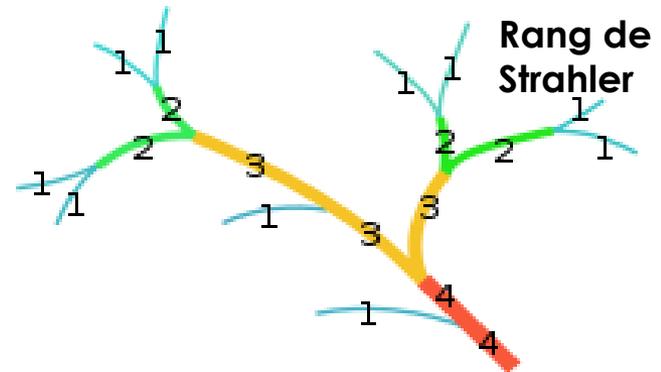
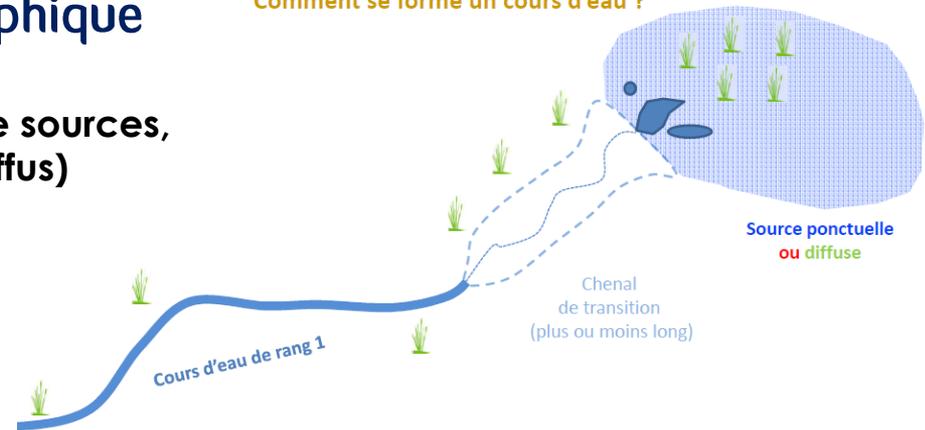
1 : UNE DÉFINITION SPÉCIFIQUE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

L'organisation du réseau hydrographique



Comment se forme un cours d'eau ?



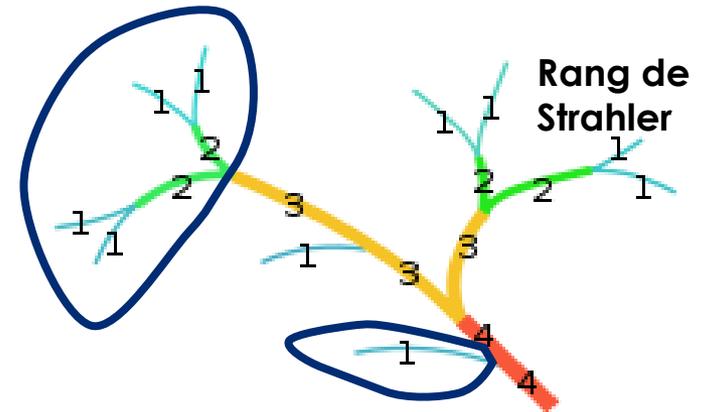
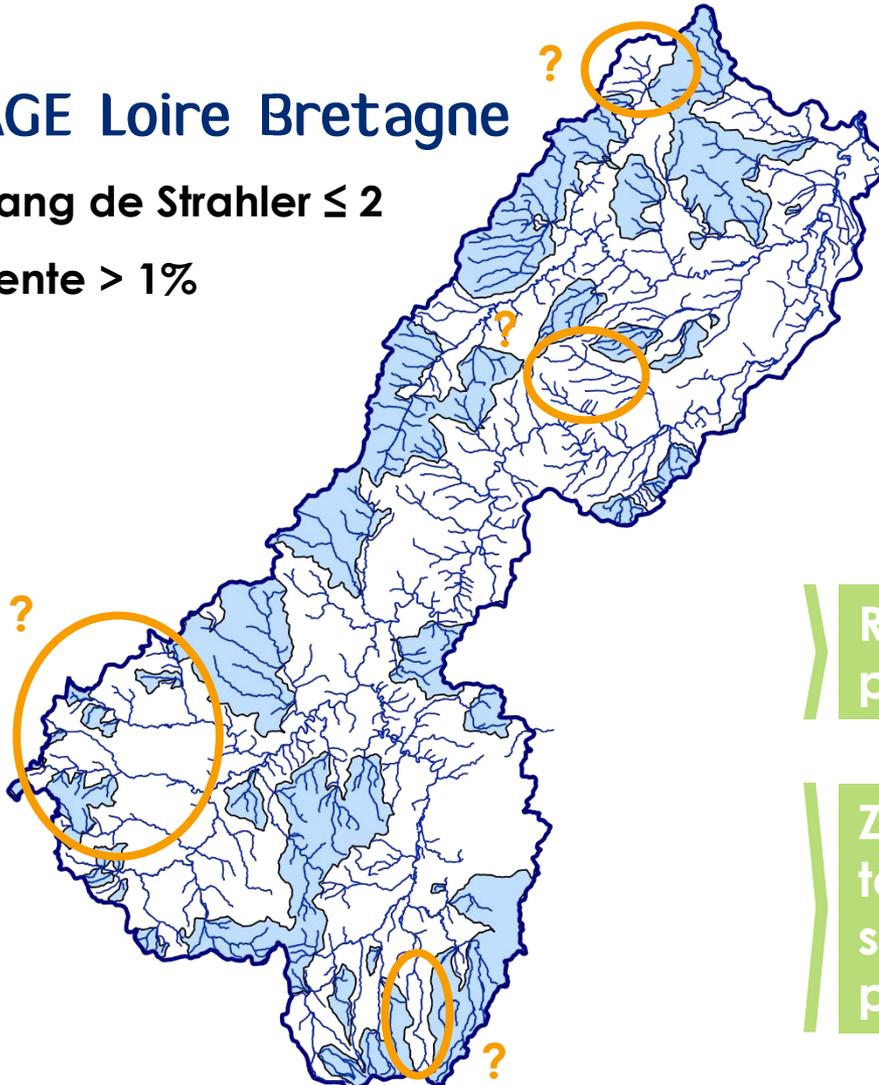
Exhaustivité du réseau hydrographique de référence

1 : UNE DÉFINITION SPÉCIFIQUE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SDAGE Loire Bretagne

- Rang de Strahler ≤ 2
- Pente $> 1\%$



Référentiel cours d'eau peu dense

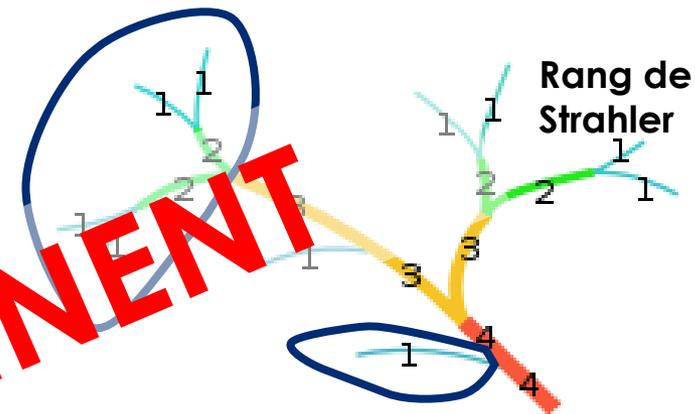
Zones potentiellement en tête de bassin « oubliées » sur les plateaux et dans la plaine

1 : UNE DÉFINITION SPÉCIFIQUE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SDAGE Loire Bretagne

- Rang de Strahler ≤ 2
- Pente $> 1\%$



Référentiel cours d'eau peu dense

Zones potentiellement en tête de bassin « oubliées » sur les plateaux et dans la plaine

1 : UNE DÉFINITION SPÉCIFIQUE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Rang 1, 2,
3, 4 ?

+/- 500 m ?

BD Topo (3300 km) ?
BD Carthage (2100 km) ?
Carto CE DDT ?

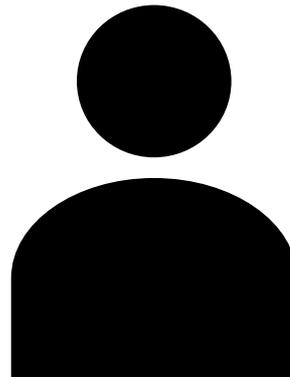
ALTITUDE ?

RANG DE
STRAHLER ?

PENTE ?

DEBIT ?

LARGEUR/LON
GUEUR DU LIT ?



INITIATION SPÉCIFIQUE

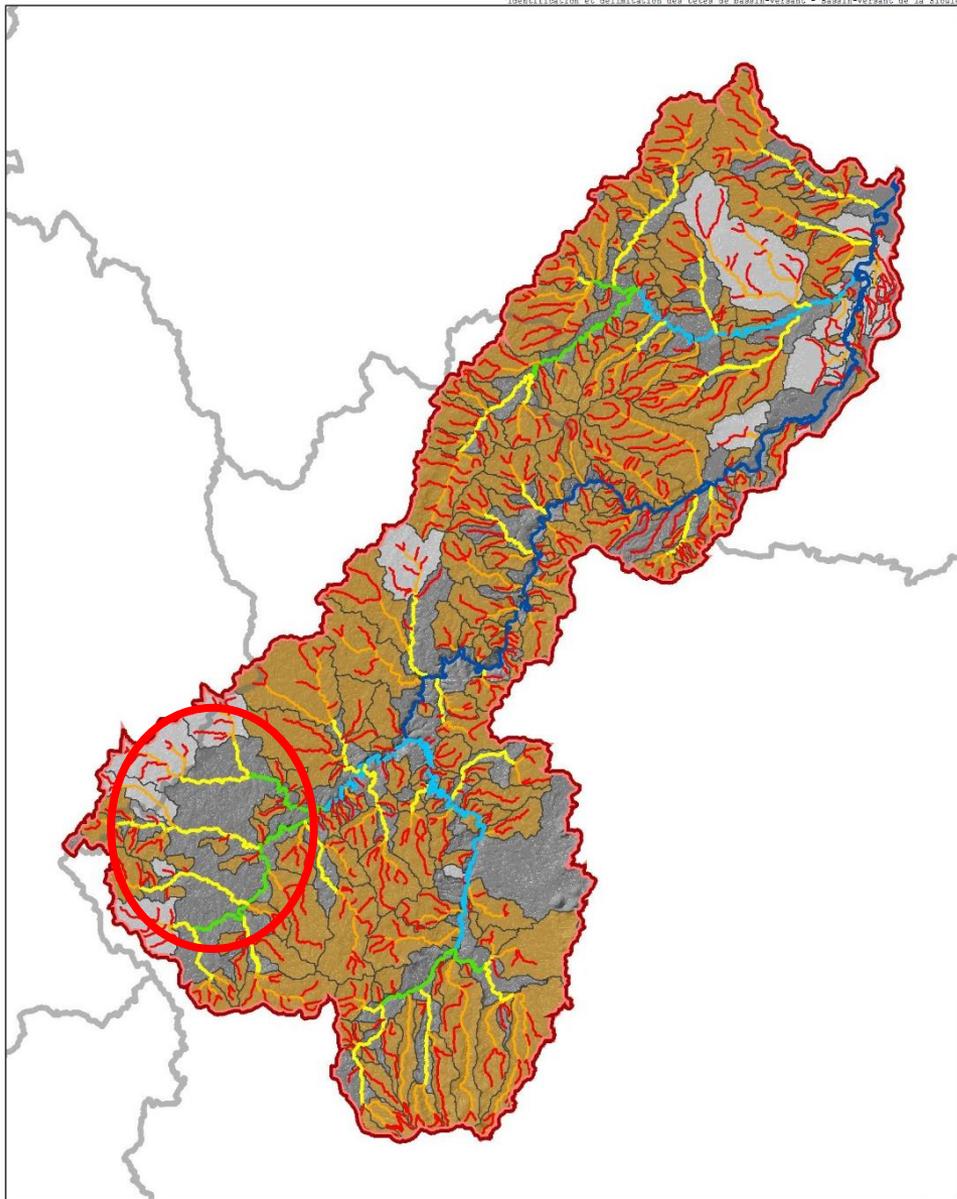
Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Test 1

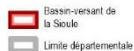
- Rang de Strahler ≤ 2
- Avec et sans pente $> 1\%$
- BD Carthage

Critère de pente à supprimer

BD Carthage limitante sur le bassin du Sioulet



BD Carthage
Bassins versants



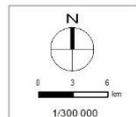
Cours d'eau (BD Carthage)



Bassins versants (Aggregation)



Sources, références:
IGN BD Carthage
Police de l'eau Allier
DTT Puy-de-Dôme
IGN BD All



INITIATION SPÉCIFIQUE

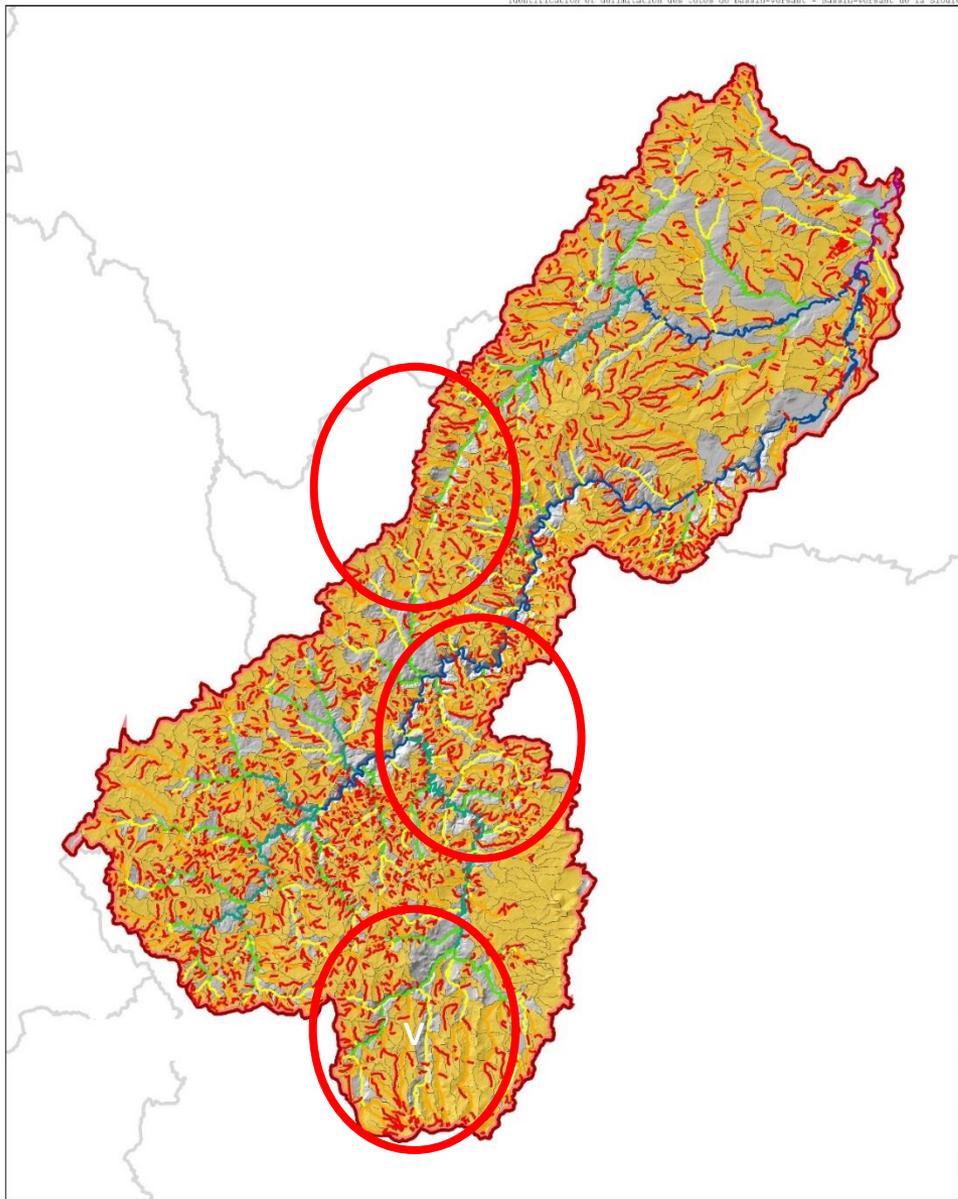
Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Test 2

- Rang de Strahler ≤ 2
- Sans pente
- BD CE DDT (BD Topo, cours d'eau et écoulements à expertiser)

Référentiel CE DDT le plus exhaustif à ce jour

RS ≤ 2 cohérent sur la partie aval un peu moins sur la partie amont



Cours d'eau DDT
Rangs de Strahler

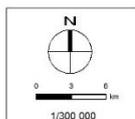
Bassin-versant de la Sioule
 Limite départementale

Cours d'eau (DDT)

Rang 1 Rang 5
 Rang 2 Rang 6
 Rang 3 Rang 7
 Rang 4

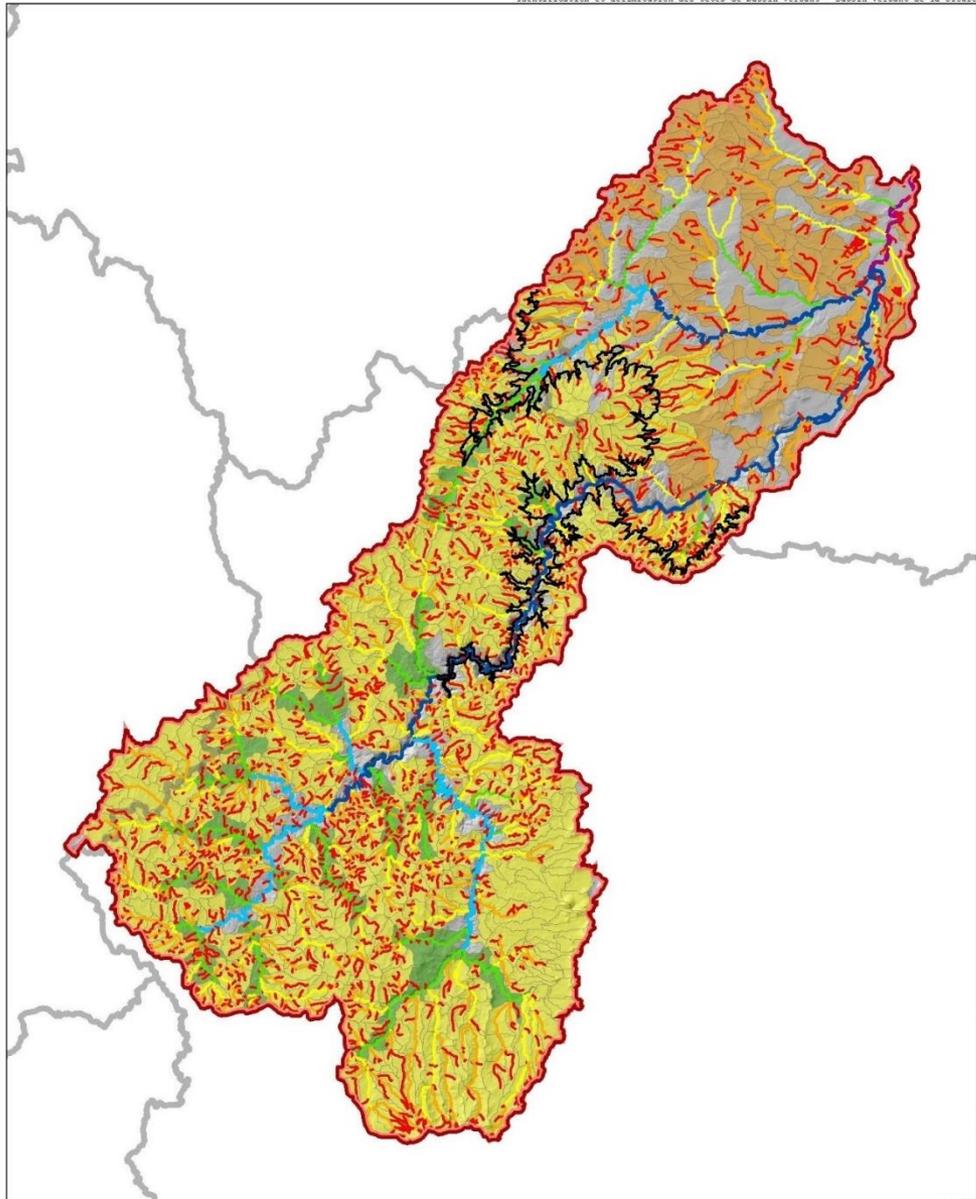
Bassins versants
 Rangs 1 & 2

Sources, références :
 IGN BD Carthage
 DDT Allier
 DDT Puy-de-Dôme
 IGN BD Allt



NITION SPÉCIFIQUE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018



Test 3

- Rang de Strahler ≤ 3 / ≤ 4
- Sans pente
- BD CE DDT (BD Topo, cours d'eau et écoulements à expertiser)
- Altitude +/- 500 m

Rang 3 cohérents sur la partie amont, un peu moins sur la partie aval

Définition trop complexe avec le critère altitude

Cours d'eau DDT Rangs de Strahler

<ul style="list-style-type: none"> Bassin-versant de la Sioule Limite départementale Limite des 500 m d'altitude 	Cours d'eau (DDT)		Bassins versants <ul style="list-style-type: none"> Zone < 500 m : rangs 1 à 2 Zone > 500 m : rangs 1 à 3 Zone > 500 m : rangs 1 et 4 	<p>Sources, références : IGN BD Carthage DTT Ailier DTT Puy-de-Dôme IGN BD AN</p> <p>1/300 000</p>
	<ul style="list-style-type: none"> — Rang 1 — Rang 2 — Rang 3 — Rang 4 	<ul style="list-style-type: none"> — Rang 5 — Rang 6 — Rang 7 		

1 : UNE DÉFINITION SPÉCIFIQUE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Au final

- Rang de Strahler ≤ 3
- Sans pente
- BD CE DDT (BD Topo, cours d'eau et écoulements à expertiser)



83 % du BV

2 700 km de cours d'eau

Carte assez stable même si le réseau hydrographique se densifie via les inventaires CE (RS)

2 : LA CARACTÉRISATION DES TBV

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Analyse cartographique (état et pressions)

TYPOLOGIE GÉNÉRALE

Hydroécocorégion type II
Occupation du sol

Biodiversité et habitats

Plans d'eau
Piétinement bovin
Espaces naturels remarquables
Espèces patrimoniales

- Récolte et traitement des données
- Définition de classes pour chaque paramètre
- Agrégation des résultats par thématique (hydrologie, qualité, écologie)

HYDROLOGIE

Imperméabilisation du sol
Densité surfacique en zones humides potentielles
Densité surfacique en plan d'eau
Densité de drainage
Prélèvements en eau

QUALITÉ

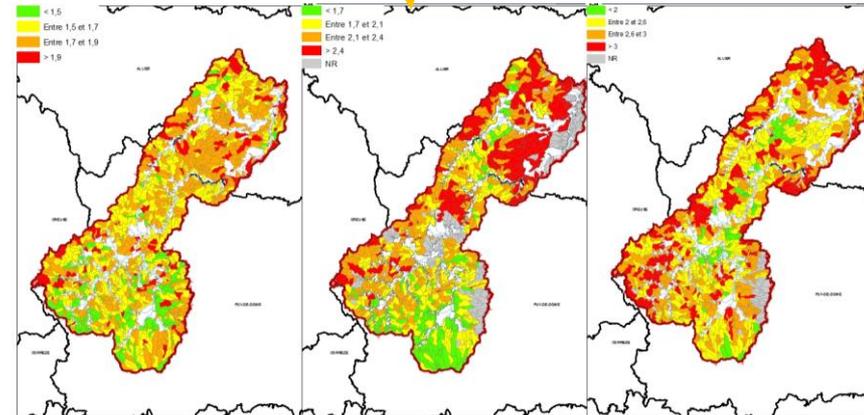
Zone vulnérable
Occupation des sols agricoles
Occupation du sol de la bande riveraine
Densité surfacique en zones humides potentielles
Densité surfacique en plan d'eau
Qualité des masses d'eau
Rejets

Difficulté : manque de données homogènes

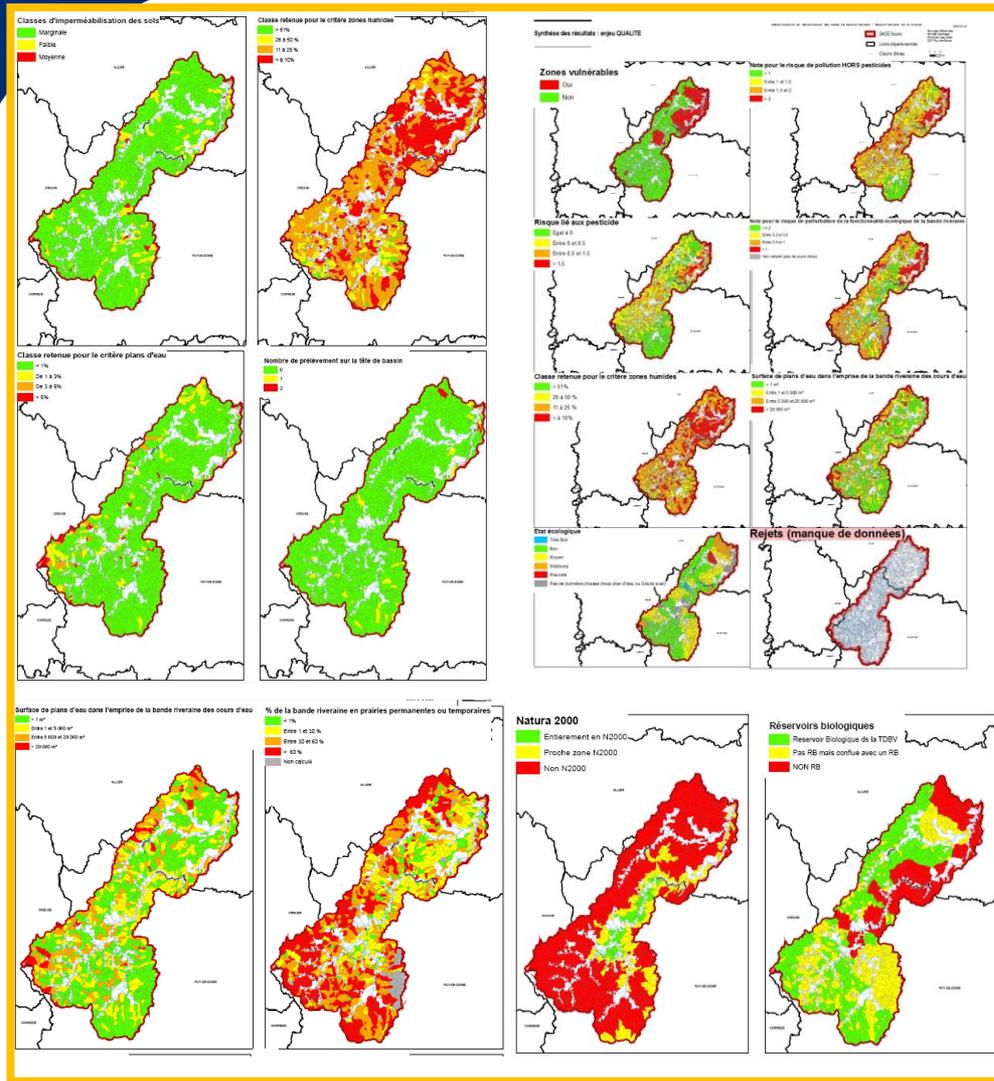
2 : LA CARACTÉRISATION DES TBV

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Indicateur par thématique (hydrologie, qualité, écologie) pour chaque TBV



Quelques discordances avec la réalité de terrain

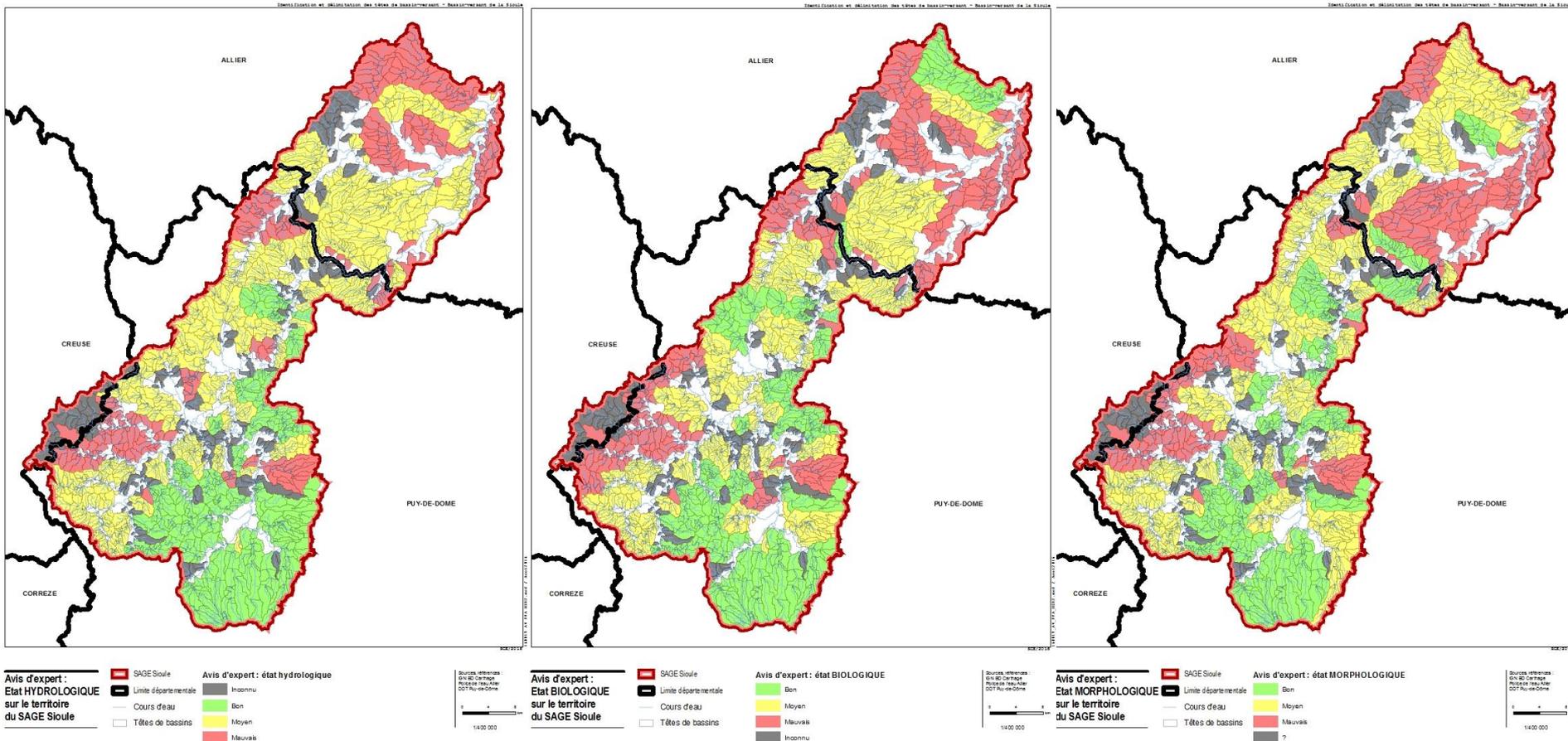


2 : LA CARACTÉRISATION DES TBV

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Avis d'expert (hydrologie, biologie, hydromorphologie)

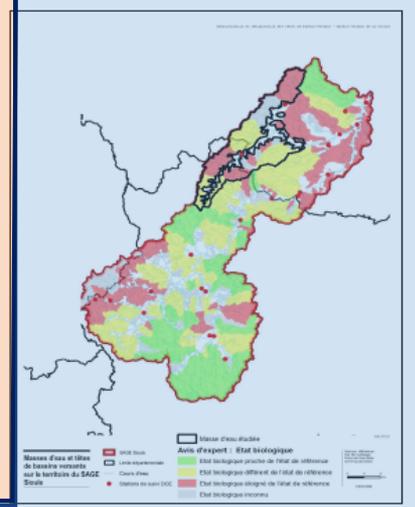
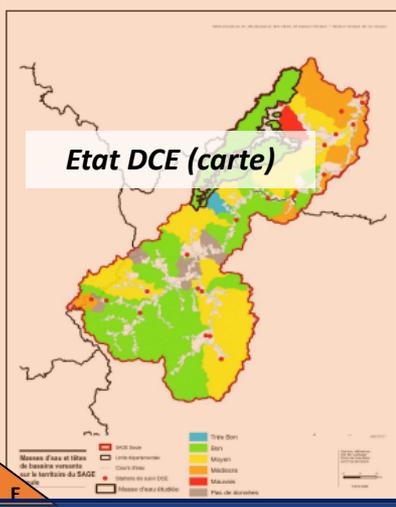
Ressenti de terrain
Conforter les résultats des analyses SIG



Identifiant masse d'eau

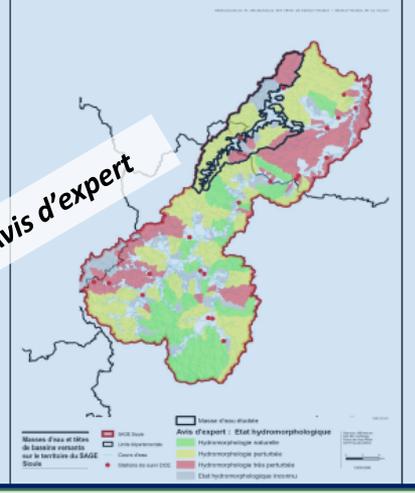
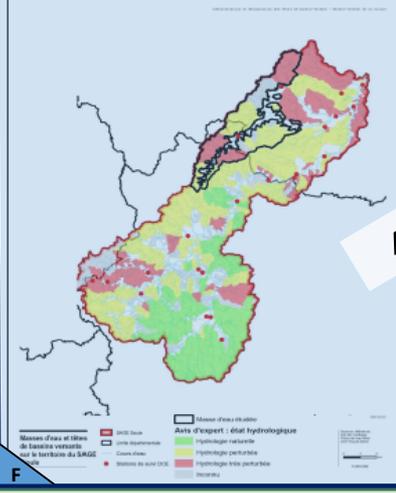
Nom masse d'eau		BOUBLE
Cours d'eau		FRGR02B2
Masse d'eau		
ETAT		
Objectifs et état DCE		
Objectif écologique	Bon Etat	
Déclat écologique	2015	
Objectif chimique	Bon Etat	
Déclat chimique	100	
Etat DCE		
Niveau de confiance validé		
Etat Biologique		
Etat physico-chimie générale		
Etat Polluants spécifiques		
IBD		
IG		
BVIR		
PR		
Station de suivi retenue :		
Station retenue (code)	0404.1800	
BOUBLE + ECHASSIERES		
Risques de non atteinte des objectifs		
Risque Global	Respect	
Macropolluants	Respect	
Nitrates	Respect	
Pesticides	Respect	
Toxiques	Respect	
Morphologie	Respect	
Risques à l'écoulement	Respect	

ENJEUX et OBJECTIFS DU SAGE ASSOCIES A LA MASSE D'EAU	
Enjeux : Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état	
Limiter l'impact des plans d'eau Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leurs capacités d'accueil	
Enjeux : Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état	
Enjeux du SAGE	
Améliorer la connaissance pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses : connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses (rejets de stations d'épuration, lixiviats de décharges)	
Renforcer la connaissance de la contamination piscicole par les PolyChlorobiphényles (PCB)	
Réduire les pollutions en nitrates et pesticides : Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et Initier/Partager des retours d'expériences localement	
Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires	
Réduire les pollutions en phosphore : Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif (stations d'épuration)	
Enjeux : Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état	
Organiser la gestion des prélèvements Faire une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal	



PRESSIONS		
	Pressions	Niveau de pression
Pressions sur la quantité d'eau (hydrologie)	Drainage	Moyenne (5 à 25%)
	Imperméabilisation des cours d'eau de rivières	ND
	Volume d'eau consommé	Faible : de 0 à 5%
	Interception des flux par plan d'eau	Faible (0-20)
Continuité écologique	Impact prélèvements des eaux souterraines sur les eaux de surfaces	Aucun impact
	Ouvrages transversaux	Moyenne
	Bioscèze rudimentaire	Faible
	Continuité pédestre	Faible
Morphologie	Protection berges et état de la rive	ND
	Rectification de tracé / recadrage de profil / Coiffage des sous-tracés	Forte
		ND
		Faible
Qualité de l'eau	Recyclage des eaux	Faible
	Rejet STEP : Phosphore	Faible
	Rejet STEP : Ammonium (NH4)	Faible
	Masse d'eau à objectif de bon état 2015 déclassé par le système d'assainissement	Non
	Masse d'eau à objectif de bon état 2021 ou 2027 déclassé par le système d'assainissement	Non
	Macropolluant cause probable de risque	
	Macropolluant cause probable de risque (après concertation)	
	Pression pesticides	Faible
	Pression pesticides (après concertation)	
	Pressions toxiques	Moyenne à forte
Risque Nitrates	Respect	

Détails des pressions (concertation du SAGE + fichier risque SDAGE)



ETAT ECOLOGIQUE DCE	
La station retenue pour l'évaluation de la masse d'eau de drainage est une station partielle de l'état du cours d'eau de la Bouble. Seules 57 des 162 têtes de bassins versants sont prises en compte dans l'évaluation de l'état de la station de mesure. La station est notamment située en amont de la station de mesure de la Bouble et de celle de la Boule et de celle du Puy Sullion et celle du Venant.	
L'état DCE validé est considéré comme bon (objectif atteint) malgré des états biologiques et physico-chimiques moyens. L'indice qui détermine la masse d'eau est l'IBD, indice pour lequel il est difficile d'identifier et de localiser les pressions à l'origine du déclassement de la masse d'eau. Le lien entre les pressions qui pèsent sur la masse d'eau et les paramètres d'état les plus dégradés (IBD) n'est pas évident.	

SYNTHESE / ANALYSE	
L'avis d'expert décrit une situation perturbée sur les têtes de bassins versants : pour l'hydrologie, la biologie et la morphologie.	
Synthèse échelle TBV (têtes de bassins versants) : L'avis d'expert décrit une situation perturbée sur les têtes de bassins versants : pour l'hydrologie, la biologie et la morphologie.	
- les plans d'eau (tant sur les têtes de bassins versants que sur les plans d'eau) présentent un niveau de perturbation important, notamment si l'on considère les plans d'eau présents dans la bande littorale du point d'eau. Il s'agit d'une des concertations les plus importantes de plan d'eau sur le bassin versant de la Boule.	
- l'occupation du sol agricole qui indique une probabilité importante de perturbation de la fonctionnalité écologique de la bande riveraine (piédonement bovin) et une pression liée au risque de pollution (hors pesticides).	

Bilan état TBV

Synthèse réunion de concertation

MENACES	
Les principales pressions qui pèsent sur la masse d'eau sont le drainage agricole, les ouvrages transversaux (obstacles et plans d'eau), les pollutions toxiques et le piédonement bovin. Ces pressions peuvent avoir un impact sur les enjeux et objectifs associés à la masse d'eau et être de nature à dégrader l'état écologique (mal connu) qui ne reflète pas la réalité de l'ensemble de son bassin versant	
Bilan des menaces	
Le niveau de menace est jugé important	

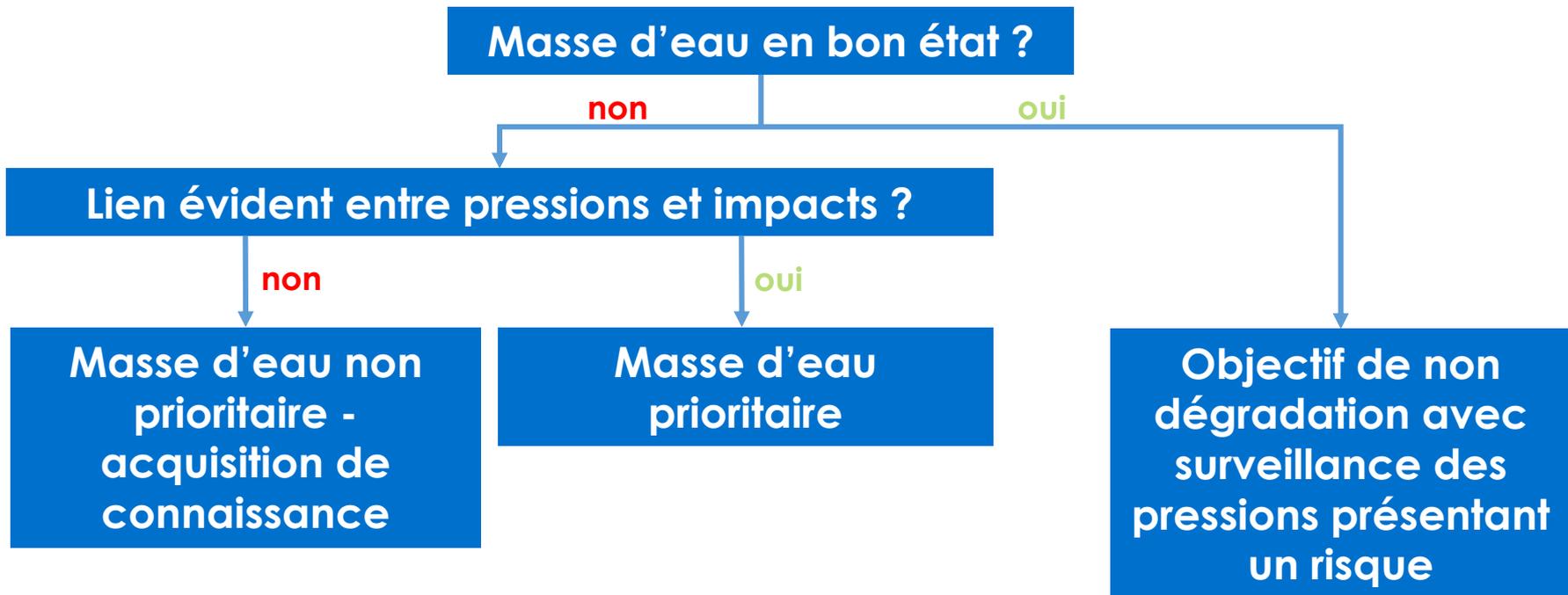
Stratégie retenue

Considérant le niveau de menace qui pèse sur les têtes de bassins versants, la stratégie retenue porte sur la thématique qualité et quantité.

2 : LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Définition des secteurs prioritaires



Prise en compte des objectifs DCE

Etat DCE pas toujours représentatif de l'état de la TBV !

2 : LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Ajustement de la priorisation nécessaire localement

- Connaissance plus fine des têtes de bassin (analyse SIG, avis d'expert, ...)
- Nature et l'ampleur des pressions
- Vulnérabilité de la tête de bassin
- Niveau de menace des TBV

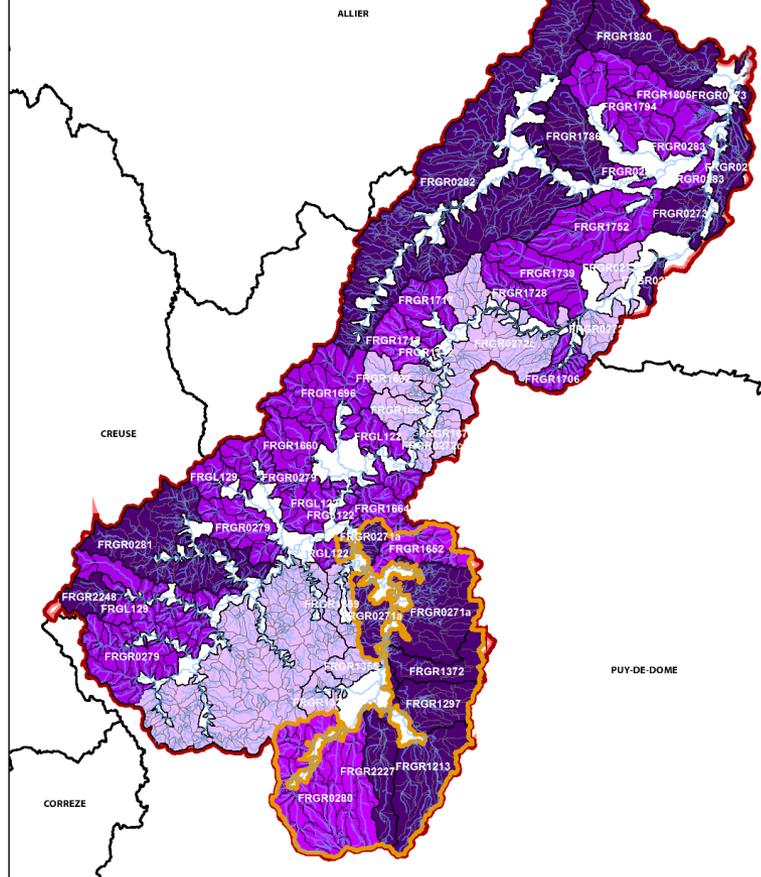
		NIVEAU DE MENACE DE LA TBV		
		Faible	Moyenne	Forte
VULNERABILITE DE LA TBV et/ou PRESENCE D'ENJEU FORT	Oui	Moyen	Moyen	Fort
	Non	Faible	Moyen	Moyen
		PRESSIONS		

		NIVEAU DE PRIORITÉ D'INTERVENTION		
		Faible	Moyen	Forte
PRIORITE DCE	Oui	2	2	1
	Non	3	3	2
		NIVEAU DE MENACE		

2 : LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

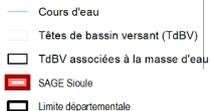
Priorité d'intervention sur les têtes de bassin versant



Niveau de priorité



Objectif spécifique de préservation vis-à-vis de la quantité d'eau (Chaîne des Puys)



Sources, références : IGN BD Carthage, Réseau de l'eau Allier, DDT Puy-de-Dôme

Initialement : définir les têtes de bassin stratégiques pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Finalement : tous les têtes de bassin sont considérées comme stratégiques donc définition de priorité d'intervention pour la préservation / restauration (volonté du COPI)

Dimension stratégique (SAGE) et une dimension opérationnelle (Contrat)

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Rappel des enjeux

HYDROLOGIE

Atténuation de la sévérité des étiages
Régulation des crues

QUALITÉ

Maîtrise des transferts de pollution vers les cours d'eau
Amélioration des capacités d'autoépuration des milieux

Ecologie

Maintien de la biodiversité liée à l'eau
Préservation et restauration des habitats aquatiques et humides

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

36 préconisations structurées autour de 14 orientations stratégiques

- **Préconisations opérationnelles territorialisables pouvant être d'ores et déjà mise en œuvre à travers les outils contractuels (CT)**
- **Préconisations opérationnelles dont l'animation/réalisation peut être conduite dès maintenant par la CLE ou ses partenaires (SAGE 1)**
- **Préconisations permettant d'alimenter les réflexions de la CLE lors d'une future révision du SAGE (Réflexion à mener lors de la révision du SAGE)**

Non exhaustives mais complémentaires à celles déjà inscrites dans le SAGE Sioule et surtout spécifiques aux têtes de bassin

Double objectif :

- ▶ Préserver les espèces et les milieux remarquables de toute dégradation (prévention et protection, P)
- ▶ Restaurer la fonctionnalité des milieux dégradés (R)

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SAGE 1 – à réfléchir pour un futur SAGE – CT

1- Améliorer les connaissances sur la biodiversité et l'état des milieux aquatiques

- Inventorier les cours d'eau de têtes de bassin (P/R)
- Réaliser un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau de TBV (P/R)
- Poursuivre l'inventaire et la caractérisation des zones humides réelles (P/R)
- Mettre à jour les aires de répartition des espèces remarquables liées à l'eau (P)

2- Surveiller le développement des espèces envahissantes

- Mettre à jour les aires de répartitions des espèces invasives (P)

3- Protéger les zones de sources

- Mettre en place des protections réglementaires (P)

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SAGE 1 – à réfléchir pour un futur SAGE – CT

4- Protéger les zones humides

- Réaliser des acquisitions foncières (P)
- Mettre en place des protections réglementaires : APPB, ZHIEP, ZSGE (P)

5- Restaurer et protéger les abords des petits cours d'eau

- Mettre en défens les berges et les zones de sources (P/R)
- Réaliser des plantations arborées et arbustives (R)
- Inscrire la ripisylve comme des éléments de paysages à protéger dans les documents d'urbanisme (P)
- Entretenir la végétation riveraine (P)
- Installer des abreuvoirs pour le bétail (P/R)
- Adapter les techniques d'exploitation forestières : distance au cours d'eau, ornières, période, ... (P/R)

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SAGE 1 – à réfléchir pour un futur SAGE – CT

6- Renaturer les cours d'eau dégradés

- Remettre à ciel ouvert les cours d'eau enterrés (R)
- Remettre les cours d'eau dans leur talweg d'origine (R)
- Faire reméandrer les cours d'eau rectifiés (R)
- Diversifier les écoulements et les habitats en lit mineur lorsque les emprises foncières disponibles ne permettent pas d'envisager des travaux plus ambitieux : mise en place d'épis, de blocs, de banquettes végétalisées (R)
- Aménager les passages à gué sur les chemins et les parcelles pour les engins et le bétail (R)

7- Restaurer la continuité écologique

- Remplacer les buses par des techniques plus adaptées (R)

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SAGE 1 – à réfléchir pour un futur SAGE – CT

8- Reconnecter les cours d'eau avec les zones humides

- Rehausser le lit mineur : seuil de fond, recharge sédimentaire, ... (R)

9- Limiter les impacts des plans d'eau

- Réglementer les plans d'eau sur source (P/R)
- Evaluer l'impact cumulé sur la thermie et l'hydrologie (P/R)

10- Protéger les haies

- Interdire la destruction des haies efficaces pour l'hydrologie (P)
- Inscrire les haies comme des éléments de paysage à protéger dans les documents d'urbanisme (P)

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SAGE 1 – à réfléchir pour un futur SAGE – CT

11- Limiter les transferts des flux de polluants et l'érosion des sols

- Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité des sols au ruissèlement et à l'érosion (dont l'identification des haies efficaces) (P)
- Aménager des dispositifs de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (revers d'eau sur les chemins/pistes forestières, zones tampons, bandes enherbées dans les zones de concentration des écoulements ...) (P)
- Adapter les techniques culturales (travail du sol oblique ou perpendiculaire à la pente, cultures intermédiaires en hiver, mulch, travail du sol moelleux, supprimer la croûte de battance, utilisation de pneus basse pression, diversification de l'assolement, ...) (P)
- Replanter des haies dans les secteurs à fort ruissèlement (R)

3 : LES ORIENTATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

SAGE 1 – à réfléchir pour un futur SAGE – CT

12- Gérer les eaux pluviales urbaines à la parcelle

- Réglementer les débits de fuite vers les réseaux d'assainissement (P)
- Définir un coefficient d'imperméabilisation maximal (P)
- Favoriser les techniques alternatives à l'imperméabilisation des sols (P)
- Aménager des zones tampon pour le traitement des eaux pluviales souillées (P)

13- Sensibiliser les acteurs

- Organiser des journées de sensibilisation thématiques sur le terrain (élevage, cultures, forêts) (P)
- Elaborer des plaquettes/supports (qu'est-ce qu'un cours d'eau, mauvaises/bonnes pratiques par secteur d'activité, impacts des travaux hydrauliques, ...) (P)

14- Adapter les moyens aux enjeux

- Recruter des animateurs/techniciens (P/R)

ETUDE TÊTES DE BASSIN : BILAN

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Points positifs

Définition des TBV partager par tous

Prise en compte de l'état des masses d'eau

Nouvelle piste de réflexion pour préserver les TBV à étudier lors de la révision du SAGE

Concertation tout au long de l'étude

Limites

Linéaire de cours d'eau en tête de bassin évolutif risquant d'impacter la cartographie de TBV

Mauvaise connaissance de l'état des TBV

Manque de données fiables et homogènes pour la caractérisation hydrologique et écologique

Avis d'expert très subjectifs

Objectifs et préconisation non territorialisés par manque de connaissance fine sur les TBV

4 : LA MÉTHODOLOGIE CADRE DE DIAGNOSTIC

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Analyse de terrain

BERGES/RIPISYLVES

- Nature des berges
- Type de ripisylve
- Strates de végétation
- Continuité de la ripisylve
- Perturbation (érosion, piétinement, ...)

OUVRAGES

- Type d'ouvrage
- Hauteur de chute
- Usages
- Etat
- Franchissabilité

AUTRES

- Plans d'eau
- Confluences
- Espèces envahissantes
- Zones humides

LIT MINEUR

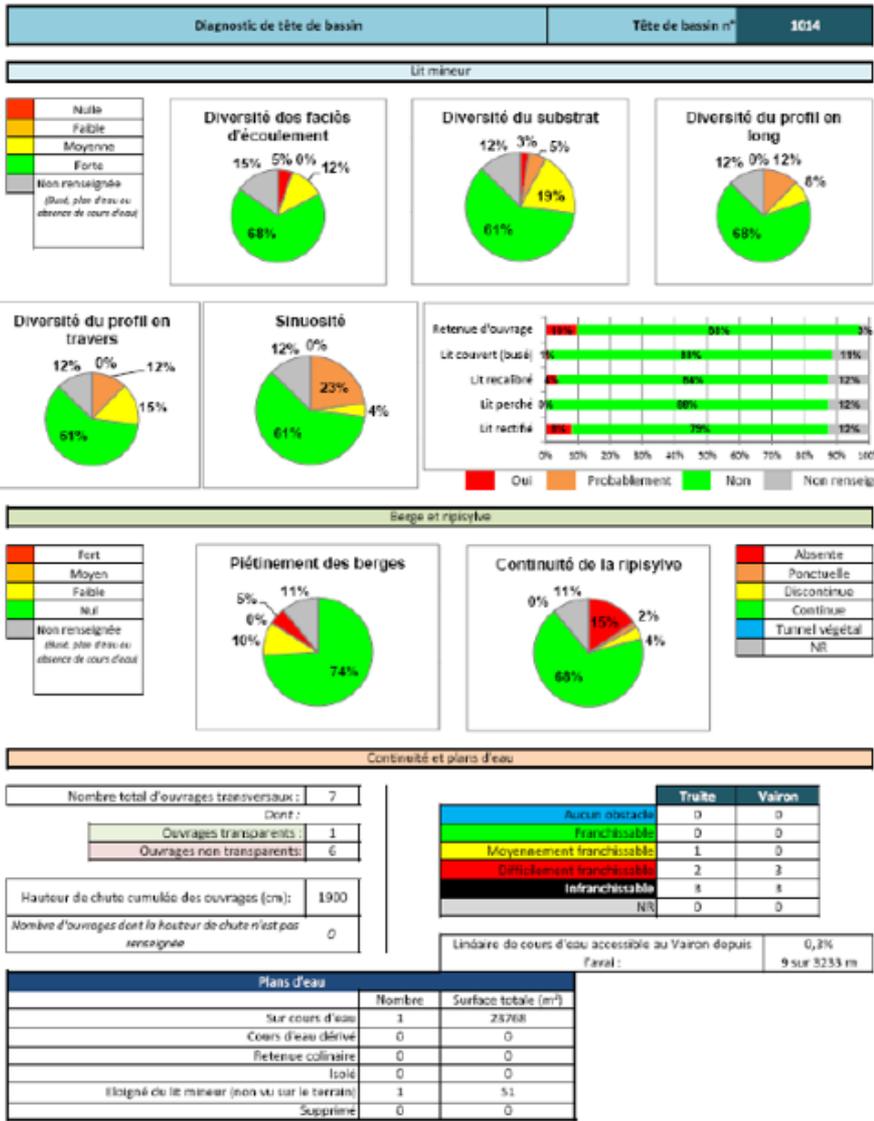
- Sinuosité
- Hétérogénéité du profil en long
- Hétérogénéité du profil en travers
- Diversité des faciès d'écoulement
- Nature et diversité du substrat/granulométrie
- Colmatage
- Incision du lit
- Perturbations (curage, rectification, déplacement, ...)

BANDE RIVERAINE

- Occupation du sol
- Risque de ruissellement (sens du travail du sol, pente de la parcelle, obstacle au ruissellement, zone d'accumulation/écoulement préférentiel d'eau, ...)

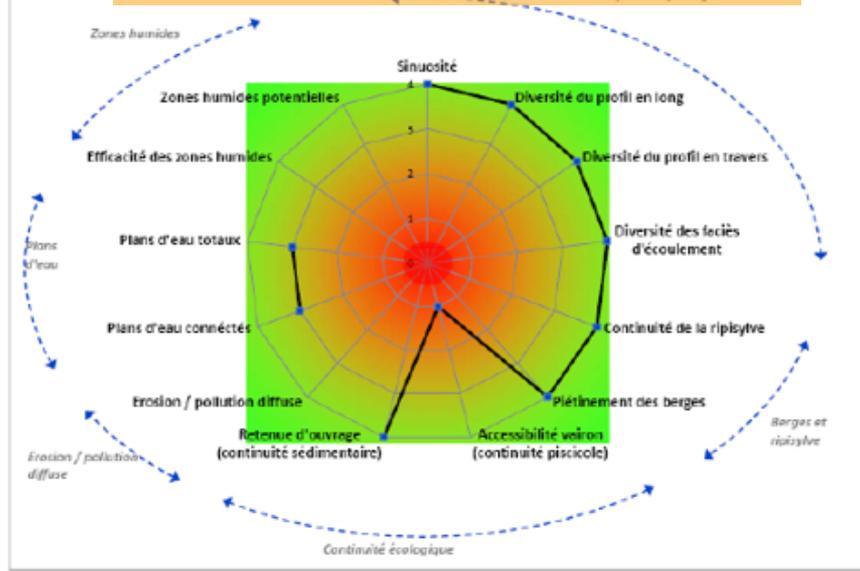
➤ Représentation graphique des résultats (radar)

➤ Indicateur factuel de l'« état » des TBV

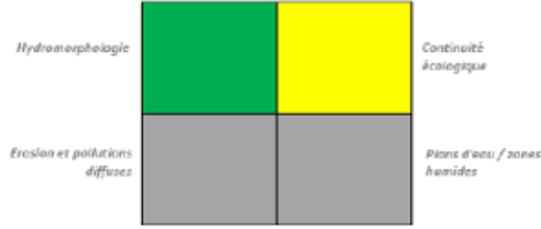


Résultat des relevés terrains

Vision globale, synthèse du terrain + données complémentaires



Évaluation générale :



Indicateur d' « état »

Conclusion générale de terrain

Sur la majorité du linéaire, les cours d'eau de cette tête de bassin sont proches d'un très bon état hydromorphologique, en particulier sur toutes les sections forestières. Aucune pression n'y a été recensée et tous les compartiments de l'écosystème sont complètement naturels (état de référence).

Les deux points noirs sont le plan d'eau et la rupture de continuité écologique à Favat. Il convient toutefois de préciser que le plan d'eau ne semble pas avoir de conséquences majeures sur la continuité sédimentaire (aucune incision particulièrement marquée n'a été observée à Favat).

En l'état le potentiel écologique (piscicole notamment) de cette tête de bassin est essentiellement concentré à l'aval du plan d'eau, jusqu'à la confluence avec la Beuble. La rupture de continuité au niveau de cette confluence inhibe significativement le potentiel piscicole de ce cours d'eau (suill et section bésée). En dehors de ces points noirs le cours d'eau est proche d'un très bon état.

4 : LA MÉTHODOLOGIE CADRE DE DIAGNOSTIC

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

Analyse critique de la méthode

- **Méthode allégée et facilement reproductible dans des contextes différents**
- **Comparaison des TBV entre elles facilité**
- **Retranscription graphique du terrain lisible et exploitable pour identifier les perturbations et engager les réflexions vers un programme de travaux**
- **Vigilance quant à l'interprétation de l'indicateur d' « état » (méthode non standardisée, pas DCE)**

Principes méthodologiques calés mais à approfondir pour finaliser un protocole homogène de diagnostic hydromorphologique sur le bassin de la Sioule

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Présentation de l'étude tête de bassin
- **Validation du programme d'actions 2019**
- Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses/ informations

Enjeu milieux aquatiques

- **D 1.1.1 : mettre en place un programme d'étude et de suivi sur l'abondance et les flux migratoires de l'anguille (action à redéfinir, nombreux freins à sa mise en œuvre. Réunion programmée début janvier)**
- D 1.1.2 : poursuivre l'aménagement/suppression des ouvrages notamment sur les axes Sioule, Sioulet et Miouze
- D 1.1.3 : poursuivre les diagnostics des ouvrages sur les secteurs en priorité 2, finaliser les inventaires
- **D 1.2.1 : réaliser l'inventaire des plans d'eau sur le bassin de la Bouble (prévu en 2018 mais attente des résultats du stage EP Loire sur le bassin du Loir)**
- D 1.3.1 : suivre la mise en œuvre du contrat territorial Sioule et participer à l'élaboration du prochain programme d'actions
- D 1.3.5 : poursuivre les discussions sur la pratique du canoë (aménagement / sensibilisation)
- **D 1.4.1 : poursuivre des inventaires zones humides sur le reste du bassin (haute Sioule et partie aval via le recrutement d'un chargé d'étude par l'EP Loire)**
- D 1.4.3 : suivre la réalisation des PLU et des SCOT

Enjeu qualité des eaux

- **D 2.1.3 : engager les discussions avec EDF sur la gestion des sédiments des retenues de Fades et de Queuille (prévu en 2018 mais changement d'interlocuteur à 2 reprises)**
- D 2.2.3 : Réduire les utilisations nos agricoles de pesticides (journée d'échange avec la FREDON en février/mars)

Enjeu quantité des eaux

- D 3.1.1 : suivre le projet de recherche CAPRICE (réunion de lancement officielle à prévoir)
- **D 3.1.2 : poursuivre les réflexions sur le suivi quantitatif de la Boule, intérêt d'un nouveau point nodal**
- **D 3.2.2 : établir un bilan des rendements des réseaux AEP notamment sur les secteurs alimentés par la chaine des Puys (prévu en 2018, attente des besoins des équipes de chercheurs, relance effectuée)**

Enjeu inondation

- D 4.1.1 : informer les collectivités sur les résultats de l'étude de définition des zones d'expansion de crue (report de 2018)

Enjeu gouvernance

- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI
- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum de l'eau, journal, 2 plaquettes, mise à jour du site internet, concours photo, film chaine des puys)**

Budget

- Animation + fonctionnement : 82 200 €
- Communication : 9 600 €
- Etude ZH : 50 150 €

➤ **Délibération n°2018-14**

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Présentation de l'étude tête de bassin
- Validation du programme d'actions 2019
- **Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance**
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses/ informations

Enjeu inondation

- D 4.1.1 : informer les collectivités sur les résultats de l'étude de définition des zones d'expansion de crue (report de 2018)

Enjeu gouvernance

- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI
- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum de l'eau, journal, 2 plaquettes, mise à jour du site internet, concours photo, film chaine des puys)**

Budget

- Animation + fonctionnement : 82 200 €
- Communication : 9 600 €
- Etude ZH : 50 150 €

➤ **Délibération n°2018-14**

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Présentation de l'étude tête de bassin
- Validation du programme d'actions 2019
- Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance
- **Point d'information sur les avis rendus par le Bureau**
- Questions diverses/ informations

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
Plan d'eau de Pérol à Prondines	M. RENARD	Défavorable : - Demande un dossier complémentaire présentant un projet de dérivation écologique, les équipements à réaliser (moine, pêcherie, ...), la gestion des vidanges et la gestion piscicole	En cours...
Plan d'eau les Racauds à Goutières	Mme PERCEVAULT	Réservé : - Limiter le prélèvement maximal à 10L/s (strict volume nécessaire) - Abaisser le débit de vidange maximal à 10 L/s	Pris en compte
Plan d'eau de Vialleix à St-Quintin-sur-Sioule et Champs	Mme LESCURE	Réservé : - Limiter le prélèvement maximal à 20 L/s (strict volume nécessaire) - Abaisser le débit de vidange maximal à 15 L/s Préciser les impacts sur les autres usages - Vérifier le fonctionnement du moine - Revoir la conception de la passe à poisson de manière à ce que la chute entre les points bas des échancrures avoisine les 15 cm	Pris en compte
Plan d'eau d'Arfeuilles à Prondines	Famille RAGON	Réservé : - Limiter le prélèvement maximal à 10 L/s (strict volume nécessaire)	Non pris en compte

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
Carte communale du Theil	Commune	Favorable	/
PLU de Montaigut	Commune	Favorable	/
Carte communale de St-Pierre-Roche	Commune	<p>Réservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le caractère humide/non humide d'une parcelle. La retirer de la zone U si elle est humide. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des compléments (AEP, assainissement, EP) - Expliciter l'orientation politique visant la préservation de l'environnement et notamment la ressource en eau et les milieux aquatiques - Etudier la pertinence et la faisabilité de mettre en place un dispositif d'assainissement autonome groupé sur la future ZAC 	En cours
PLU de Giat	Commune	<p>Réservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retirer la zone humide de la zone urbaine <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des compléments (AEP, assainissement, EP) - Etudier la pertinence d'étendre le zonage collectif à l'ensemble de la zone urbaine - Accroître le niveau d'ambition quant à la gestion des eaux pluviales et prévoir notamment en zone Ue et Ui des dispositifs de dépollution des eaux de ruissellement - Reformuler la préconisation concernant les ripisylves : 5 m depuis la berge 	En cours...

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Réunion de la CLE du SAGE Sioule - 22 novembre 2018

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
Inventaire des zones humides du SMADC	Communes de St-Georges-de-Mons et de St-Jacques-d'Ambur	Favorable	/
Microcentrale de Jenzat (2^{ème} avis)	M. SEMONSAT	Favorable avec 4 recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Restreindre la durée d'autorisation à 30 ans - Prescrire un débit d'alimentation de 1 m³/s dans la passe à poissons - Assurer une continuité sédimentaire sur un cycle annuel - Prévoir un criblage sur place des matériaux issus de l'atterrissement et bruler les fragments de Renouée sur place. Rediriger ensuite l'ensemble des matériaux vers une unité de traitement adapté (méthanisation, décharge spécialisée, ...). Confiner les matériaux lors du transport. Prévoir un arrachage manuel et un brulage sur place des rejets de renouée en phase d'exploitation du site. 	En cours...
Motion de soutien au Comité de bassin vis-à-vis du maintien de leur budget	Comité de bassin LB	Favorable	Pris en compte

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption du précédent compte-rendu**
- **Présentation de l'étude tête de bassin**
- **Validation du programme d'actions 2019**
- **Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance**
- **Point d'information sur les avis rendus par le Bureau**
- **Questions diverses/ informations**